

# LE RÉVEIL LYONNAIS

## JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

### ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

### ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

### ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort  
A Paris, chez M. J. AUDBOURG et C<sup>ie</sup>, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

### Election législative du 4 Décembre

### CANDIDAT

### COMITÉ ÉLECTORAL

DES  
Républicains radicaux socialistes  
de la 3<sup>e</sup> Circonscription

Élu en Réunion publique

# ALPHONSE HUMBERT

### DÉPÊCHE DU CITOYEN HUMBERT

Avant-hier soir, à l'issue de la réunion qui a proclamé le citoyen Humbert comme candidat, nous lui avons adressé la lettre suivante :

Alphonse Humbert, Paris.  
Réveil Lyonnais adresse ses félicitations au futur député de la Guilloitière.

LA RÉDACTION.

Le citoyen Alphonse Humbert nous a télégraphié hier soir :

Tony Loup et Georges Letellier, Réveil Lyonnais, Lyon.

Mes remerciements à la rédaction du Réveil Lyonnais et à vous. Nous mènerons ensemble le bon combat.  
J'espère comme vous, que le vote des électeurs de la Guilloitière fera encore une fois triompher la cause de la République démocratique et sociale.

Salut fraternel,

Alphonse HUMBERT.

### INCONSEQUENCE

M. Jourde est un adversaire qui n'est pas le premier venu; nous le reconnaissons avant tout, homme de bon sens. Il a traversé cette époque terrible de la Commune; il a accepté d'être délégué aux finances, il a été honnête. Et c'est pourquoi nous sommes douloureusement surpris que cet homme, que ce républicain, que ce défenseur d'une grande cause, accepte d'être patronné par un comité opportuniste.

Il est à supposer que M. Jourde ne connaissait pas Lyon, et qu'il ne lisait jamais les journaux, autrement il saurait qu'à Lyon la démocratie avancée a rompu avec ces libéraux, qui étalent des programmes républicains et qui cherchent, pour les soutenir, des candidats tels que le docteur Crestin et M. Thiers. Il aurait été instruit de la dernière élection de la Guilloitière, où deux partis se trouvaient en présence: les hommes d'avant-garde et les hommes d'arrière-garde; car la démocratie est une armée immense qui, comme toutes les armées, compte des vaillants et des trainards. M. Jourde vivait retiré du monde politique, il ignorait les événements contemporains. Il dormirait encore sur ses lauriers de 1871 si le comité central ne l'avait réveillé.

Il semble que nous émettons là une idée bizarre; on ne s'imagine pas un candidat politique ne sachant rien de la politique et se portant candidat dans une ville sans savoir exactement quelle est la composition du groupe qui l'y appelle. Ou, s'il le savait, s'il savait que lui, ex-vaincu de 1871, allait être patronné par les triomphants de 1881, il faut avouer qu'il est bien naïf d'aller offrir un drapeau rouge à des gens qui, somme toute, ont le rouge en horreur.

Le Comité central, dans l'embarras, le Comité central battu le 4 septembre, en dépit de ses manœuvres, de ses canonniers, de ses intrigues, voyant sa popularité terriblement endommagée; il lui fallait un nouveau lustre. Il a trouvé M. Jourde. Et M. Jourde est satisfait d'avoir été trouvé. Tout est pour le mieux, mais en vérité c'est un singulier rôle, que celui d'étiquette pompeuse sur une bouteille vide.

C'est un moyen commode, non de réussir, mais de se présenter. En prenant un candidat de la teinte de M. Jourde, le Comité central n'a plus rien à envier à la chauve-souris du fabuliste; il est opportuniste: voyez son Thiers. C'est bien là, la manière Gambettiste; des adroits et des importants; ils font de la politique de bascule, triste politique qui serait bientôt la ruine de la démocratie.

La réunion de l'Elysée, en choisissant le citoyen Humbert, a déterminé sa ligne de conduite: elle veut une candidature qui soit franchement républicaine et socialiste. Elle a choisi le citoyen Humbert pour ce qu'il a été. Ce n'est pas après trois ans, mais seulement après l'amnistie qu'il est rentré en France, il a dénoncé, et d'une voix éloquent, les crimes des hommes du pouvoir. Il a montré ce qu'était ce bague politique où la torture fleurissait pour la plus grande honte de la République. Il parlait avec l'autorité de l'homme qui dit: J'y étais! j'ai vu.

On a écouté ses paroles. Ses discours n'ont pas été lettre morte: on a adouci le régime pénitentiaire. Il a rendu un grand service à la cause de l'humanité M. Jourde, lui, n'a rien dit; il est vrai qu'il n'avait rien à dire. Ses mains ne gardent pas la trace des menottes: il s'est dérobé aux coups des sauveurs de l'ordre; il ne le doit qu'à sa haute intelligence, nous le voulons bien. M. Thiers ne lui a point prêté la main, il l'affirme, nous l'en croyons sur parole, mais qu'il nous permette de lui dire: si M. Thiers revenait aujourd'hui — ceci est une figure et non un désir — il serait le premier à applaudir M. Jourde, qui, ayant à choisir son groupe, prend précisément celui qui se rapproche le moins des idées qu'il a défendues quand il était délégué aux finances. Le temps, qui adoucit les angles des pierres, adoucit aussi les convictions de certains hommes. M. Jourde fait amende honorable. Il est à présumer que ce ne sont pas les bulletins de vote qui feront la procession.

La Guilloitière n'entend rien aux finasseries de la politique. C'est ainsi qu'elle a nommé M. Bonnet-Duverdier; elle ne comprendra pas la volte face de l'ancien membre de la Commune.

Elle a pour devise: *Toujours tout droit.* C'est grand dommage que M. Jourde qui brigue ses suffrages ait cru devoir prendre des chemins de traverse. Les électeurs se posent ce dilemme, ou M. Jourde est républicain, radical, soucieux des intérêts généraux de la République et il devait demander son appui aux républicains radicaux, ou M. Jourde n'est que M. Jourde, soucieux des intérêts particuliers de M. Jourde et il demande le patronage des républicains réactionnaires.

Et s'étant posé cette question, les électeurs voteront pour le citoyen Alphonse Humbert.

Georges LETELLIER.

Nous ne nous expliquons pas comment nous avons pu écrire, hier, M. de Janzé pour M. Boscher-Delangle. M. de Janzé, homme de cœur et excellent républicain, patronné par l'Eglise! Il est impossible que nos lecteurs n'aient pas fait la rectification.

G. L.

### A NOS AMIS

Le Comité du renégat Jourde, convoque les électeurs à une réunion publique qui aura lieu à 10 heures à l'Elysée.

Le Comité Chambard, sachant parfaitement que la plupart des ouvriers travaillent jusqu'à midi, le dimanche, suppose qu'il pourra faire acclamer son candidat.

Nous mettons en garde tous nos amis contre cette manœuvre grossière.

Les conviés seront présents.

La réunion publique de ce matin acclamera Alphonse Humbert et reponsera le renégat Jourde.

### DÉPÊCHES DE NUIT

Fw télégraphique spéciale

### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 26 novembre.

**L'élection de Vouziers**  
Le 1<sup>er</sup> bureau a, l'autre jour, décidé, par 43 voix contre 7, de faire une enquête sur l'élection de M. de Ladoucette à Vouziers. Aujourd'hui MM. Drôle, Andrieux et Savary ont essayé de la faire revenir sur cette décision, qui a été maintenue par 48 voix contre 9.

**La proposition Legrand**  
La Commission d'initiative a pris aujourd'hui en considération la proposition Louis Legrand tendant à la mise en adjudication des bureaux de tabac.

**Le groupe indépendant**  
Les quinze députés réunis jeudi soir chez M. Chéneau, député du Cher, sont disposés à former un groupe ouvert intermédiaire entre l'union républicaine et l'extrême gauche.

Aucun programme n'a été accepté, toute fois l'accord est fait sur la révision du Sénat, la suppression des inamovibles, l'abolition de l'intervention du Sénat en matière financière et la suppression du droit de dissolution.

La réunion ne s'est pas prononcée sur les élections des magistrats, mais elle a condamné l'inamovibilité. On n'a pas traité la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

**Le projet Floquet**  
M. Floquet a ajourné le dépôt de son projet de suspension provisoire de l'inamovibilité des magistrats. Il a pris avis du Gouvernement qui y est opposé.

M. Gambetta étudie la question avec M. Cazot. Il la soumettra promptement à la discussion du Parlement.

**Les crédits supplémentaires**  
M. Goblet, rapporteur de la commission des crédits supplémentaires pour la guerre de Tunisie, attend la communication du Gouvernement relative aux derniers chiffres des dépenses de la marine. Il déposera son rapport lundi.

**Interpellation**  
Il est question d'une prochaine interpellation de MM. Cunéo-d'Ornano et Drôle sur les dernières nominations dans l'ordre judiciaire et sur la politique extérieure.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

#### LA SÉANCE

Séance du 26 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON  
La séance est ouverte à trois heures.  
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

**M. Castagnel** demande le renvoi de sa proposition sur la nomination de la commission des voies navigables à la commission chargée d'examiner la proposition Latrade sur la nomination de la commission des chemins de fer.

Le renvoi est ordonné.

**M. Cunéo-d'Ornano** dépose une proposition de réforme de l'impôt foncier.

**M. le président** lit un décret portant le retrait du projet de loi sur l'inspection des viandes salées, lors de leur introduction en France.

Il est procédé au scrutin pour la nomination d'un membre de la commission de contrôle de la circulation monétaire.

**M. le Président** invite la Chambre à fixer le jour où elle procédera à la nomination de deux membres de la commission de surveillance des Caisse d'amortissements, dépôts et consignations.

La Chambre fixe cette nomination à mardi prochain.

Un projet de loi sur les sursitaires d'octroi à Bonneville (Haute-Savoie) est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet de résolution Latrade sur la nomination de la commission des chemins de fer.

**M. Labuze**, rapporteur, demande l'urgence et la discussion immédiate. L'urgence est déclarée.

**M. Lorofs** demande que les pouvoirs de la commission soient limités à une année et qu'une disposition dans ce sens soit inscrite au texte de la loi.

**M. le Rapporteur** dit que la commission adhère à l'article unique du projet ainsi modifié.

Il est adopté.

L'élection de M. Gasconi, député du Sénégal, est validée.

La discussion de l'élection de M. de Ladoucette, dans l'arrondissement de Vouziers, est renvoyée à jeudi.

**M. Satomon**, rapporteur, conclut à une enquête.

**M. le président** proclame le résultat du scrutin de nomination d'un membre de la commission monétaire.

Volants..... 287  
Bulletin blanc..... 1  
Suffrages exprimés..... 286  
Majorité absolue..... 143  
M. Naquet..... (élu) 261 voix  
La prochaine séance est fixée à lundi, à 2 heures 30.

### LE GOUVERNEUR DE L'ALGÉRIE

Paris, 26 novembre.

Le ministre de l'intérieur a présenté à la signature du président de la République, le décret de nomination de M. Tirman au gouvernement de l'Algérie, nomination que vous avez été seuls à annoncer hier.

Le décret paraîtra demain à l'Officiel. Les attributions du nouveau gouverneur général restent telles qu'elles ont été définies par les derniers décrets fixant les rattachements des services administratifs aux services similaires de la métropole.

Les pouvoirs militaires restent confiés au général Saussier. On sait que la région en deça du Tell est sous l'autorité civile, celle au delà sous l'autorité militaire. Toutefois ce système ne sera maintenu que jusqu'à l'élaboration d'un plan complet de réorganisation au quel le gouvernement va travailler.

M. Tirman a été successivement préfet des Ardennes, du Puy-de-Dôme et des Bouches-du-Rhône. Lors de la réorganisation du Conseil d'Etat, en juillet 1879, il a été nommé membre de la section du contentieux.

### LETRE DE M. CLÉMENTEAU

Paris, 26 novembre.

M. Clémenteau adresse la lettre suivante aux électeurs de la circonscription d'Arles :

Mes chers concitoyens,  
Les comités radicaux du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris ont décidé, à l'unanimité, moins quelques voix, que je devais opter pour Paris. Vos délégués ont adressé aux comités de Montmartre diverses communications qui ont été prises en sérieuse considération et longuement discutées à plusieurs reprises. Bien que la décision prise soit contraire à vos désirs, je dois me conformer à l'avis des comités ainsi que j'en avais pris l'engagement.

Vous savez d'avance qu'en agissant ainsi j'entends ne relâcher aucun des liens qui m'unissent à vous. Je ne saurais oublier la campagne que nous avons faite ensemble, et je m'efforcerais de vous donner en toute occasion le témoignage de ma gratitude.  
J'ai la confiance que l'arrondissement d'Arles n'abandonnera pas le programme radical. Vous persisterez à réclamer l'organisation de la démocratie républicaine, par la réalisation des réformes promises.  
Quant à moi, en donnant dans la mesure de mes forces, mon concours le plus actif et le plus dévoué à la cause commune, je vous prouverai que je me considère toujours comme votre délégué, comme votre ami.  
Salut fraternel.

G. CLÉMENTEAU.

### COMLOT CONTRE LE CZAR

Londres, 26 novembre.

Le Standard assure qu'un nouveau complot contre le czar aurait été découvert; une machine infernale chargée de dynamite devait faire explosion dans la cour du palais de Gatchina; au milieu du désordre, on aurait enlevé le czar et la famille impériale. Plusieurs arrestations ont eu lieu, dont celle du chef de la police d'une ville importante et deux filles de fonctionnaires.

### TENTATIVE DE MEURTRE

Saint-Petersbourg, 26 novembre.

Une tentative de meurtre a été commise sur le général Echéverine à Saint-Petersbourg. Un individu s'est présenté chez le général lui a demandé une audience prétextant une communication. Le général étant sorti pour lui parler l'inconnu a tiré de sa poche un revolver et a fait feu sur le général qui n'a pas été atteint.

Il a arrêté lui-même le meurtrier.

### LES JOURNAUX

Paris, 26 novembre.

Le Figaro enregistre le bruit que M. Roustan serait appelé et nommé à Athènes, en remplacement de M. de Mony, qui prendrait la succession de M. de Courcelle au ministère des affaires étrangères.  
— La Justice publie une lettre de M. Clémenteau aux électeurs d'Arles, leur expliquant son option pour Montmartre et les invitant à ne pas abandonner le programme radical.  
— Le Figaro attribue à M. Gambetta cette affirmation qu'il aurait donné le ministère des cultes à M. Paul Bert, parce qu'il le juge seul capable de faire voter son budget par la Chambre.  
— Le Voltaire, au sujet de l'élection des délégués sénatoriaux, dit que les conseils

### ELECTIONS SÉNATORIALES

Le 6 novembre dernier, une réunion préparatoire avait été tenue à Rouen, en vue des prochaines élections sénatoriales.

La Commission nommée dans cette séance vient d'adresser aux conseillers municipaux une circulaire proposant les candidatures sénatoriales de : MM. Bazan, vice-président du conseil général, membre du conseil municipal du Havre; Charles Besselièvre, manufacturier, membre du conseil général; de Freycinet, ancien président du conseil des ministres, ancien ministre des travaux publics et des affaires étrangères; Thiéssé, député de l'arrondissement de Neufchâteau, membre du conseil général pour le canton de Forges.

Le Voltaire croit que l'intention des promoteurs de la réunion plénière était de constituer un fort groupe essentiellement modéré, pesant sur les résolutions du gouvernement et les résistant insensiblement vers la droite de la majorité républicaine.

Le Voltaire fait cependant des réserves à ce sujet, en attendant la prochaine réunion.

Le Journal des Débats espère que puisque le Saint-Siège semble faire preuve d'une louable modération, le gouvernement y mettra du sien sans se départir de l'attitude très correcte prise dans sa déclaration.

Le Soleil invite les conseils municipaux, dans l'intérêt de l'ordre et de la stabilité, à nommer des délégués anti-révissionnistes.

Le Paris-Journal pense que si les Chambres admettent la convocation du Congrès avec l'illusion d'en limiter la compétence, l'événement se chargera de leur prouver qu'on ne badine pas avec le Congrès.

La Paix, critiquant la théorie de Mgr Freppel, dit qu'il ne faut pas oublier que le cléricisme guette toujours l'occasion de faire échec à la République.

Le Parlement combat également la théorie de Mgr Freppel.

### INTÉRIEUR

Paris, 26 novembre.

**RÉCEPTION DE M. GAMBETTA**  
M. Gambetta a reçu ce matin plusieurs sénateurs et députés, parmi lesquels MM. Léon Say, Andrieux et Christophe, il a conféré longuement avec ce dernier.

**CONVOCACTION DES PRÉFETS**  
Pendant les prochaines vacances parlementaires, tous les préfets seront convoqués par série et par région, à venir conférer avec le ministre de l'intérieur. Leur séjour à Paris sera limité par le jour de leur arrivée, le jour d'audience et le jour de leur départ, en tout trois jours pleins.

### ACTES OFFICIELS

L'Officiel publie un rapport au président de la République sur la dénomination à donner aux ports salins d'Ilyères et un décret nommant M. Piaz, conseiller d'Etat.

Les électeurs municipaux de l'Algérie sont convoqués pour les élections sénatoriales.

M. Pointu, ancien directeur au sous-secrétariat des beaux-arts, est nommé préfet de l'Isère.

M. Graux, sous-préfet de Montbéliard, est nommé administrateur du territoire de Belfort, en remplacement de M. Poulet appelé à d'autres fonctions.

M. Classe, sous-préfet de Pont-Audemer, est nommé sous-préfet de Montbéliard.

L'Officiel contient également des promotions dans le génie maritime et un règlement sur la livraison des colis postaux en Tunisie et en Algérie.

Sont nommés : MM. Montylat et Blanc, chef et sous-chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de l'agriculture; M. Gouzy, directeur du personnel des travaux publics.

Il publie aussi un avis autorisant la libération anticipée de l'emprunt de 1 milliard 300 millions.

### VOYAGE DE M. GAMBETTA

Il est de nouveau question du voyage de M. Gambetta à Rouen pendant les vacances parlementaires. Il serait accompagné dans cette excursion par les ministres du commerce et des travaux publics.

### CIRCULAIRE CONTRE LES CRIMES ET DÉLITS DU CLERGÉ

Les préfets ont reçu une circulaire leur enjoignant de faire le relevé des crimes et délits commis par les membres du clergé.

### MORT DE M. ROUSSELLE

M. André Rousselle, avocat, est mort. Il était conseiller général de l'Oise.

### POURSUITES CONTRE UN CURÉ

L'Étoile annonce que M. le curé de Saint-Jacques a reçu, mardi dernier, assignation à comparaître devant le tribunal correctionnel d'Angers. Le ministère public poursuit M. le curé de Saint-Jacques pour un délit d'attaque au gouvernement commis dans un sermon.

### RÉCEPTION DU PERSONNEL DES CULTES

M. Paul Bert, recevant le personnel des cultes et répondant à M. Flourens qui a fait les présentations, a dit que le ministre des cultes ne devait être dans ses fonctions ni religieux, ni anti-religieux.

### COMMISSION DE DÉFENSE DES COTES

Le ministère de la marine a nommé une commission d'études de la question de défense des côtes :

M. le vice-amiral Garnault, président; le vice-amiral Thomasset; les généraux Virgile, de l'artillerie de marine, Valière, de l'infanterie de marine; le commissaire général, Filleau; l'ingénieur en chef, Bourdel; le capitaine de vaisseau, Vignes; le chef de bataillon d'infanterie de marine, Frey, secrétaire.

### MORT D'UN CONTRE-AMIRAL

Le contre-amiral de Freycinet est mort ce matin à Rochefort des suites d'une longue maladie.

### RÉCEPTION AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

M. le général Campenon, assisté de M. Blandin, a reçu l'état-major général qui lui a été présenté par le général de Miribel et tout le personnel de l'administration centrale comprenant l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie, les services administratifs des poudres et salpêtres, le contrôle et la comptabilité.

### M. BARRÈRE

M. Barrère, délégué de la commission du Danube, serait nommé ministre plénipotentiaire à Bucharest, en remplacement de M. Ducros-Aubert.

### PROJET DE LOI MILITAIRE

M. le général Campenon propose au conseil des ministres un projet de loi militaire relatif à ses collègues une solution simple et complète de toutes les difficultés.

### LE DIRECTEUR DU CABINET DE M. GAMBETTA

M. Gambetta a décidé de mettre en tête de son cabinet, un directeur, non un chef de cabinet. Il aurait choisi pour ce poste un fonctionnaire du ministère des finances.

### LES MINISTRES DE LA GUERRE ET DE LA MARINE

Les ministres de la guerre et de la marine afin de donner une promptitude et une intégrité à leurs rapports, ont attaché à leurs états-majors: le ministre de la guerre, M. Debar, lieutenant de vaisseau; celui de la marine, un officier de l'armée. Ce dernier est nommé aussi secrétaire-adjoint de la commission de défense des côtes.

### Le Mouvement diplomatique

Paris, 26 novembre.

La constitution du nouveau ministère était à peine terminée que l'on se préoccupait déjà des modifications qui devraient résulter dans le personnel diplomatique, des démissions déjà probables de M. de Saint-Vallier et du général Chanzy. On disait que M. Challemel-Lacour quitterait Londres pour Berlin, poste pour lequel, on se le rappelle, il avait été déjà désigné. En ce cas, M. le comte Duchâtel eût passé de Vienne à Londres. Quant à Saint-Petersbourg, divers noms avaient été mis en avant, notamment celui de M. Léon Renaut.

Or, il paraît aujourd'hui décidé que M. Challemel-Lacour restera en Angleterre, où le retienent d'ailleurs les négociations relatives au traité de commerce qu'il a suivies depuis l'origine. Notre ambassadeur près l'empereur d'Allemagne serait le baron Chodron de Courcel, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. Enfin, pour ne pas interrompre une tradition quasi-séculaire, le successeur des généraux Le Flô et Chanzy à Saint-Petersbourg ne serait autre que le général Roussel de Courcy qui, à différentes reprises, a rempli des missions militaires en Russie et a su s'y concilier les sympathies du monde officiel.

Le mouvement diplomatique paraît devoir se borner, quant à présent, à ces deux nominations.

### L'élection de Corte

Nous recevons de Bastia le télégramme suivant :

Bastia, 26 novembre.

Un punch d'honneur a été offert hier soir à Paschal Grousset par les républicains de Bastia. Plus de huit cents citoyens y assistaient.

Une adresse a été lue au citoyen Paschal Grousset qui a répondu par un discours qui a obtenu un vif succès. Il a dénoncé le système de promesses et de menaces employé par le candidat offi-

ciel ; il s'est engagé, au milieu des applaudissements de l'auditoire, à les dénoncer à la presse métropolitaine indépendante.

## ALGÉRIE & TUNISIE

Tunis, 26 novembre.

M. le général Saussier est à Gafsa ; c'est, du moins, ce que nous apprend une dépêche d'Alger en date d'hier.

Le commandant en chef de l'expédition tunisienne est arrivé le 22 devant cette ville.

Il s'est fait une nouvelle distribution d'aman.

Gafsa, l'ancienne Capsa des Romains, à 240 kilomètres sud-ouest de Tunis et à 60 kilomètres ouest de Gabès, compte à peine 3,000 habitants.

Protégée au sud et à l'ouest par une forêt de palmiers ; au nord par une kasbah du treizième siècle, la ville même est située dans une oasis de plus de 100,000 dattiers, arrosée par deux ruisseaux.

On y fabrique une grande quantité d'huiles qui va jusqu'à l'égoutter pour approvisionner les tribus du désert, des tissus de laine, des burnous et des couvertures.

Pas de monuments, quelques débris seulement de l'ancienne Capsa, une source thermale et une porte romaine située presque en face de la Kasbah.

Le général Saussier, dont l'intention n'est pas évidemment de séjourner longtemps à Gafsa, a appelé auprès de lui la colonne Négrier ; il va lui adjoindre deux bataillons et la laisser à jusqu'à nouvel ordre.

Nous avons également à signaler un mouvement de la brigade du général de la Soujeole dans la direction du sud-est, sur la route de Bahirt-Sagma, dans le double but de poursuivre les Hamamas et de faciliter les opérations du général Logerot sur Gabès.

Nous ne sommes pas autrement éclairés sur les intentions ultérieures du gouvernement à l'égard de nos colonies, non plus qu'à l'égard de la Tunisie.

Les troupes du général Forgé vont-elles rentrer en Algérie ?

Colles du général Logerot, après s'être rendues de Gabès à Soussa, rentreront-elles, pour la plupart, en France ?

Nous attendons que le ministère veuille bien se prononcer.

## LE PORT POTHUAU

Paris, 26 novembre.

Le ministre de la marine vient de prendre une décision qui honore à la fois et le vaillant officier général qui en est l'objet et le corps de la marine, récompensé ainsi en la personne d'un de ses membres les plus éminents. Un de nos ports maritimes portera désormais le nom de *Port-Pothuau*. Voici le rapport que M. Gougeard a adressé, à ce sujet, à M. le président de la République.

Monsieur le président,

Les Salins-d'Hyères, grâce aux travaux considérables entrepris par la marine, sous le ministère de M. le vice-amiral Pothuau, sont devenus aujourd'hui un port d'un accès facile et un centre de ravitaillement commode pour nos bâtiments de guerre.

La marine tout entière verrait avec plaisir, Monsieur le président, que ce port portât le nom de l'éminent officier général qui a pris l'initiative de sa création. J'ai, en conséquence, l'honneur de vous proposer de vouloir bien décider que le port des Salins-d'Hyères s'appellera désormais port Pothuau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre de la marine,  
Signé : GOUGEARD.

Approuvé :  
Le président de la République,  
Signé : GRÉVY.

## LA MALADIE DE GUILLAUME

Paris, 26 novembre.

Les nouvelles reçues cette nuit, au ministère des affaires étrangères, sur la santé de l'empereur Guillaume, sont très-alarmantes.

Le gouvernement hésitera peut-être à faire connaître la situation réelle du vieux monarque ; mais la vérité est que le souverain de M. de Bismarck est en grave danger.

## TRAITÉ FRANCO-HOLLANDAIS

Paris, 26 novembre.

Le traité de commerce de navigation entre la France et les Pays-Bas, a été signé ce matin à onze heures et demie au ministère des affaires étrangères.

Les signataires de l'acte pour la France sont MM. Gambetta, Spuller, Rouvier et Tirard. Pour les Pays-Bas, le baron de Zuylen de Nyevelt, ministre des Pays-Bas, et Verkerk Pistorius, directeur général des douanes néerlandaises.

Assistaient aussi à la signature du traité M. Ambaud, directeur général des douanes, Marie, directeur du commerce extérieur, Marié, directeur des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères, et Ramond, administrateur des douanes, commissaires Français, Van-Lier, consul des Pays-Bas, commissaire Hollandais, Carteron, sous-chef du bureau des affaires étrangères, Blanchard de Farges, attaché au même département, secrétaire de la conférence.

## ÉTRANGER

ANGLETERRE

La dépêche de lord Granville

Londres, 26 novembre.

D'après les dernières nouvelles, la dépêche de lord Granville est loin d'avoir calmé l'effervescence, qui ne fait que croître en Egypte. On a vu dans ce document surtout

la menace d'une intervention étrangère pour le cas où l'assemblée des notables voudrait, comme c'est fort probable, réduire aux questions purement financières, le contrôle de l'Europe.

Néanmoins, au dire du *Times*, il est certain que l'Angleterre ne mettra aucun obstacle à sa situation en Egypte, et que ce pays n'a pas à redouter l'influence franco-anglaise.

## Le meeting de Brighton

Londres, 26 novembre.

M. Ashley, secrétaire du ministère du commerce a prononcé un discours dans un meeting, à Brighton, l'Angleterre, a-t-il dit, ne peut pas s'occuper de l'Egypte, elle veut s'assurer seulement le passage de Suez. La France ne demandant pas d'influence exclusive, l'Angleterre est prête à agir d'accord avec elle, mais elle n'admettrait l'intervention d'aucune autre puissance.

Pour le service des dépêches  
Allain LAXDREC.

Voir les dépêches de la dernière heure à la troisième page

## LETTRE DE M. JOURDE

Nous recevons la lettre suivante :

Lyon, 26 novembre 1881.

A monsieur Georges Letailleur, rédacteur du *RÉVEIL LYONNAIS*.

Monsieur,

Il me répugne toujours de soupçonner la mauvaise foi, surtout chez mes amis politiques.

Je ne puis croire que la période électorale doive débiter par la calomnie et la diffamation, et je préfère mettre sur le compte de l'ignorance les fantaisistes allégations contenues dans votre article de ce jour intitulé : « Notre candidat ».

En effet, vous dites : « Le citoyen Jourde a été aussi membre de la Commune (permettez-moi de vous faire remarquer, en passant, que mon ami Humbert *est* *jamais* *été* *membre* *du* *gouvernement* *communiste*) mais l'exil a été doux pour lui. M. Thiers était plein de tendresse pour ce révolutionnaire ».

Sans doute, vous avez pris vos renseignements dans le discours de l'un des membres du Comité de l'Alliance qui racontait hier soir l'histoire d'un saut conduit dévotement par M. Thiers.

La vérité, c'est que ce fameux saut-conduit, je me le suis dévotement moi-même et que j'ai eu le plaisir d'en faire profiter mes co-députés : Henri Rochefort, Pascal Grousset, Olivier Pain, Achille Ballière.

C'est après trois années de prison et de déportation (que vous appelez l'exil) que nous avons décidé cette amnistie anticipée à laquelle je prends la liberté de vous l'affirmer, le ministère de l'Ordre moral d'alors était parfaitement étranger.

Autre chose : Je me suis présenté devant les groupes de la 3<sup>e</sup> circonscription, avec le programme de l'Alliance socialiste républicaine de Paris, programme portant les signatures d'Arthur Arnould, d'Auriol, du fortat Lucipia, de mon cher et regretté Thiers, Pami de Verlin.

Et vous trouvez que je trahis un serment ! Vous ne me connaissez pas, Monsieur.

Il me semble, cependant, que l'homme qui a obligé les pires adversaires de la Commune et de la République à s'incliner devant son courage et sa probité ne devait pas s'attendre à un pareil traitement de votre part.

Je compte, Monsieur, que votre loyauté vous fera un devoir de publier cette lettre. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre dévot serviteur.

F. JOURDE.

P. S. — Les membres du Comité de l'Alliance prétendent n'avoir écrit, j'affirme, sur l'honneur n'avoir jamais rien écrit de ce genre.

Si ces lettres ont été écrites, elles doivent facilement se retrouver à la poste. L'un de mes membres m'a, en effet, dit qu'il avait indiqué un numéro différent de celui que j'habite.

Je veux croire que l'on m'a écrit. Dans ce cas, la correspondance doit pouvoir se retrouver. Quoi qu'il en soit, nous sommes devant les électeurs si les injures sont des arguments.

En attendant, j'ai au combat, mon drapeau largement déployé, que mes accusateurs en soient bien persuadés.

Je m'étonne, cependant, qu'on soit venu offrir une candidature à un homme sur lequel duquel on a trouvé tant de griefs en quelques minutes.

Il n'y a qu'une réponse à faire à cette lettre. M. Jourde dit ne point renier son passé, et M. Jourde est le candidat d'un comité qui patronnait, en compagnie du *Courrier de Lyon*, aux élections dernières, le docteur Crestin et M. Thiers.

Que M. Jourde soit inattaquable dans sa vie privée, nous ne nous faisons pas faute de le reconnaître. Mais c'est l'homme public qui nous appartient.

M. Jourde, ancien membre de la Commune, choisit pour patrons des opportunistes.

Nous trouvons que vous trahissez un serment, et nous vous connaissons, monsieur.

G. L.

M. Jourde a adressé à la Commission exécutive du Comité des Républicains radicaux socialistes, la lettre suivante :

Chers citoyens,

J'avais le vif désir de me rendre à l'invitation que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour votre réunion de ce soir.

industrielle par le consentement révoqué de toutes les volontés, — le triomphe de la liberté, de l'égalité, de la justice sociale.

Mais j'apprends que des démarques ont été faites, ce matin, auprès de vous, pour arriver à une entente entre deux comités républicains dont je déplore les rivalités.

Le programme que j'aspire à représenter et à défendre est le votre à tous, citoyens. Pourquoi donc ne pas s'entendre en présence de l'identité du but et des moyens ?

Croyez-moi, je ne suis pas l'homme des compromissions, des capitulations de la conscience. J'affirme hautement — sans reculer la contradiction — que mes principes n'ont jamais varié ; que je suis toujours resté fidèle à la grande cause pour laquelle j'ai eu l'honneur de combattre, et pour laquelle je suis prêt à souffrir, sans défaillance, dix années de prison, de déportation et d'exil.

Ce que j'étais hier, je le serai demain, je le jure.

Unissons donc nos efforts, nos volontés pour combattre et vaincre sur le terrain large et fécond de la République démocratique et sociale.

Je crains, en me présentant ce soir au milieu de vous, que ma démarche ne soit mal interprétée, qu'elle ne creuse un fossé que je voudrais voir comblé.

Ce soir, me dit-on, une grande réunion publique, réunissant tous les électeurs de la troisième circonscription, vous sera proposée. Nous nous excuserions sincèrement, loyalement, sur ce qui doit nous unir ; nous écarterons, j'en suis sûr, ce qui nous divise et nous amoindrit.

Unissons-nous, entendons-nous. Nos divisions seules nous affaiblissent ; par l'union sur les mêmes principes, nous serons invincibles.

Ne vous semble-t-il pas, citoyens, que quel que soit le candidat, nous donnerions le beau spectacle d'une élection qui, dans son unité, serait une grande leçon, un avertissement solennel au gouvernement de la République ?

Bien sincèrement votre  
Fr. Jourde.

La réponse à cette lettre a été faite par les électeurs réunis, vendredi soir, à l'Elysée.

3,000 citoyens ont condamné le renégat Jourde.

## GRÈVE DE VILLEFRANCHE

### CONTINUATION DE LA GRÈVE

Plusieurs de nos confrères ont annoncé hier matin la fin de la grève de Villefranche.

Pure invention et petite manœuvre, ayant pour but sans doute de démoraleser les grévistes.

Mais ceux-ci ne s'y laissent pas prendre, car aujourd'hui, ils protestent énergiquement contre une pareille perfidie.

La grève continue. Plus fermes et plus unis que jamais, les vaillants ouvriers caladois maintiendront leurs droits jusqu'à ce qu'une entière satisfaction leur soit donnée.

## SOUSCRIPTION

### POUR LES GRÉVISTES DE VILLEFRANCHE

Total de la vingt-huitième liste. 3246 30

Subscription faite par les ouvriers apprenants de tulle de la maison P. Poncez, 29, rue Duquesne à Lyon : M. et Mme Paloché, 50 c. ; La grève, 30 c. ; La brune, 25 c. ; L'effluve, 25 c. ; La colique, 50 c. ; Cigarettes, 50 c. ; Le désespoir, 25 c. ; Le hull, 50 c. ; Les-sals, 50 c. ; Le Le charpentier, 50 c. ; Un carton, 25 c. ; Trimeter, 25 c. ; L'incoercible, 25 c. ; Grogne toujours, 20 c. ; Claquemou, 25 c. ; Les Charpenes, 25 c. ; L'ennemi sans h, 50 c. ; Mal d'amour, 25 c. ; Marius, 50 c. ; Louis, 50 c. ; Le long, 25 c. ; La blonde, 30 c. ; Le Chin, 20 c. ; La gouape, 50 c. — Total... 40 80

Les ouvriers de la maison André Legrand (2<sup>e</sup> versement), versé par le citoyen Senèze, 6 50

Cuillet fait par un groupe d'ouvriers de la maison Gagen, de Villeurbanne (un groupe de grévistes de Villefranche travaillant dans cette maison a contribué à ce versement pour la somme de 4 fr. 50)..... 12 25

Les ouvriers apprenants de tulle des Brotteaux, versé par le citoyen Faujean..... 7 75

Collecte faite entre les ouvriers modéleurs de la maison Tabarin : Déharbe, 1 fr. ; Gauthier, 1 fr. ; Barraud, 1 fr. ; Delasaut, 1 fr. ; Zeller, 1 fr. — Total versé par le citoyen Gauthier..... 5 ..

Deuxième liste de la chambre syndicale des chaudronniers en cuivre : Blanquie, 1 fr. ; Rigant, 1 fr. ; P. F., 1 fr. ; Une marche pas aisée, 50 c. ; Cabasse, 1 fr. ; Auger, 50 c. ; Bossuze, 1 fr. ; Suchon, 50 c. ; Un citoyen, 50 c. ; Coche, 50 c. ; Quillet, 1 fr. ; Nain, 50 c. ; Un reliquat, 40 c..... 40 40

3<sup>e</sup> liste : Bacheron, 1 fr. ; Perrin, 1 fr. ; Claret, 50 c. ; Boyard, 1 fr. ; Boyardon, 1 fr. ; Grangey jeune, 1 fr. ; Ruchonet, 1 fr. — Total... 6 50

Total de la vingt-neuvième liste 3305 70

Salle de l'Alcazar, rue de Séze, aux Brotteaux, aujourd'hui dimanche, 27 novembre, à 4 heures, AU FRONT DES GRÉVISTES DE VILLEFRANCHE grande réunion publique organisée par la Fédération des chambres syndicales lyonnaises, la société de prévoyance et la chambre syndicale de la teinture.

Le citoyen Gambon présidera la réunion.

ORDRE DU JOUR :  
Question des salaires.  
Orateurs inscrits ce jour :  
BUCKMANN, président de la commission exécutive de la grève de Villefranche.  
DESFRANGES, secrétaire de la même commission.

L'EXNER, de la chambre syndicale des mécaniciens similaires.  
CHARVET, prud'homme des ouvriers teinturiers.

Nous faisons un appel chaleureux à tous les travailleurs sans exception pour apporter leur obole à cette grande œuvre humanitaire et secourir nos frères de Villefranche et leurs familles cruellement éprouvées

dans la lutte qu'ils soutiennent pour revendiquer leurs droits à l'existence.

Nous espérons que notre appel sera entendu.

Pour la Fédération,  
Le secrétaire, L. MATRAY.  
Pour la société de prévoyance de la teinture lyonnaise,  
CHARRA.  
Pour la chambre syndicale de la teinture lyonnaise,  
GUILLET.

Nota. — Une fanfare prêtera son concours à cette œuvre, et jouera la *Marseillaise* à l'ouverture.

Cette réunion étant donnée au profit des grévistes de Villefranche, il sera perçu à la porte un droit d'entrée de 0,25 cent.

## RÉUNION DE L'ALCAZAR

Le président est le citoyen Dijon.

Assesseurs Polet et Jullian.

Le tribunal est garni : le citoyen Paul Minck, le citoyen docteur Susini, le citoyen Desfranges, secrétaire de la commission exécutive de la grève, le citoyen Bernard, le chef du parti anarchiste, etc.

La séance est ouverte ; une lettre est lue par le secrétaire, elle est signée Martin, elle vient de Vienne ; elle excite à l'agitation, il faut la grève sur le terrain révolutionnaire et non pacifique.

Le président explique que la grève n'est pas terminée.

Le citoyen Desfranges, secrétaire de la commission de Villefranche, prend la parole et proteste contre les journaux qui ont annoncé que la grève était terminée ; il cite le *Lyon-Républicain* et le *Courrier de Lyon* ; un *tole général* s'éleva : ces deux journaux sont conspués en pleine séance.

Il rappelle toutes les phases par lesquelles les grévistes ont dû passer, et termine en disant que la grève continuera jusqu'au jour de la revendication.

Le citoyen Bordat prend la parole : il explique que Desfranges, dans son discours, a oublié quelque chose, c'est de se plaindre de la presse ; le citoyen Bordat prononce un réquisitoire à tous crins contre la presse, et à notre grande surprise, il incrimine le *Réveil Lyonnais*, qui, dit-il, n'a pas publié les communications des grévistes. (Nous sommes stupéfiés !)

Avec une bonne foi stupéfiante, il prétend que le *Réveil* n'a pas inséré, surtout, la revendication du groupe Louise Michel, toutefois, il a bien soin de ne pas ajouter que vendredi soir nous l'avions mis au défi de faire venir dans nos bureaux la personne qui nous aurait remis cette revendication.

Nous ne nous attendions pas à cette sorte, mais cependant nous ne la trouvons pas très extraordinaire de la part de ce citoyen.

Notre collaborateur, Henry Lapeyre, demande la parole qui lui est accordée. Il s'indigne de ce qui se passe ; il rappelle ce qui a eu lieu dimanche le jour où le *Réveil* a été appelé par la commission exécutive de Villefranche ; il explique que toute communication est acceptée d'avance, dans les colonnes du journal qu'il a l'honneur de représenter.

Notre collaborateur est vivement applaudi ; une grande quantité d'ouvriers sont dans la salle, qui le connaissent et qui par leur assentiment affirment que l'orateur dit vrai.

Il descend de la tribune et de très grandes marques de sympathies lui sont accordées.

À une nouvelle accusation, notre collaborateur envoie chercher un article qui a été fait, avant de venir à la réunion, cet article est apporté de la rédaction du *Réveil* il est lu par le président.

Nous devons ajouter, toutefois, que cet article ne lui a pas été rendu, mais il a été acclamé par la réunion ; cet article protestait énergiquement contre l'assertion du *Lyon-Républicain* et du *Courrier* ; il n'est pas publié, mais le citoyen président Dijou et le citoyen Polet, secrétaire, attestent que notre collaborateur n'a pu en obtenir la restitution.

Le citoyen Paul Minck a fait un discours que nous ne pouvons reproduire en raison de l'heure avancée, nous constatons cependant qu'elle est fort applaudie, et que le citoyen Susini a tenu sous le charme toute la réunion pendant près de deux heures.

Divers incidents, peu importants, se produisent ensuite, le clou de la réunion était d'abord le discours de la citoyenne Paul Minck et du citoyen Susini.

Nous devons toutefois dire que le citoyen *Moutet*, gréviste a pris la parole ; il a exposé les débats de la grève, il a dit que plusieurs journaux leur ont été fort hostiles et a rendu un éclatant hommage au *Réveil Lyonnais* et à notre collaborateur H. Lapeyre.

Quelques mots prononcés par l'orateur, sont relevés par la citoyenne Paul Minck et finalement on vote la continuation de la grève. Une quête est faite, elle produit la somme de 46 fr. 40.

La séance est levée.

## La Réunion du Comité Chambard

Les partisans du renégat Jourde, se sont réunis hier soir à 8 heures à l'Elysée, sous la présidence de M. Barbecot.

MM. Jourde et Bessières ont développé leur programme.

Lorsqu'est venu le moment du vote, les 150 délégués ont failli se prendre aux cheveux.

M. Jourde n'a été proclamé candidat du comité Chambard qu'à une médiocre majorité.

Le vote a été accueilli par de violentes protestations. Un grand nombre de délégués se sont retirés en menaçant de donner leur démission.

Nous ne nous étions pas trompés en disant que M. Jourde n'avait été choisi que pour tendre un piège à nos amis.

La réunion d'hier soir est le chant du cygne du comité Chambard.

## CHAUDRONNIERS EN CUIVRE

de Lyon et de la banlieue

Une importante réunion a été tenue hier par les sociétaires et ouvriers de la corporation au siège de la chambre syndicale, rue Villeroi, 18.

Le bureau a été constitué de la façon suivante :

Le citoyen Narbeau, président.

Le citoyen Maure, secrétaire, et le citoyen Savoye, assesseur.

Le règlement élaboré et présenté à la dernière réunion, tenue à l'Elysée, a

été soumis à l'approbation des membres de la corporation.

Après une discussion à laquelle plusieurs orateurs ont pris part, ce règlement a été adopté à l'unanimité.

Toutes les questions à l'ordre du jour ont été successivement examinées et discutées.

Un appel chaleureux est fait à tous les membres de la corporation qui ont négligé jusqu'ici de donner leur adhésion.

La réunion a procédé au renouvellement des syndics.

Ont été nommés : les citoyens Lacondamine, Coindet, Datoiy, Auger, Beljeune, Narbeau, Necton, Maure, Tissier.

Lecture a été donnée en finissant, des lettres adressées par la chambre syndicale des ouvriers chaudronniers de Marseille.

Contrairement aux bruits que l'on a fait circuler, la grève n'est pas terminée ; elle se continuera jusqu'à ce que satisfaction soit donnée aux justes revendications des ouvriers Chaudronniers de cette ville.

À ce propos, nous rappelons que, jusqu'à nouvel ordre, les membres de la corporation lyonnaise sont priés de ne pas se diriger sur Marseille.

Une quête faite au profit des ouvriers grévistes de Villefranche, a produit la somme de 16 fr. 90 qui a été versée dans nos bureaux.

## THÉÂTRES

### GRAND-THÉÂTRE

Les *Ingénieurs* ont encore fait salle comble vendredi. La direction a l'honneur d'informer le public qu'elle donnera, lundi, 28 courant, une nouvelle représentation de cet ouvrage. Une feuille de location est ouverte à partir d'aujourd'hui.

### THÉÂTRE DES CÉLESTINS

On donnait hier aux Célestins le *Supplice d'un homme* pour le troisième début de M. Schaub.

Chose incroyable, cet artiste a été reçu et cela, presque sans opposition.

Après ce résultat, nous pouvons dire que notre troupe des Célestins est complète.

Quand on a reçu M. Schaub, quel autre artiste pourrait-on refuser ?

### BIDEL ET NOUMA HAWA

Nous avons admiré récemment la grande ménagerie Bidel. Nous avons constaté la terrible lutte dans laquelle le dompteur a réduit à l'impuissance le terrible fauve du désert.

Nous avions même l'intention de faire une chronique spéciale sur la ménagerie Bidel, mais en présence de ce qui se passe nous devons nous borner à publier le défi suivant :

« Miss Nouma Hava offre à M. Bidel d'entrer en personne dans la cage de tous ses lions et autres animaux, et met au défi M. Bidel d'en faire autant chez elle ».

Nous n'avons pas consulté M. Bidel, mais nous croyons pouvoir dire que le célèbre dompteur ne reculera jamais devant un pareil défi.

Miss Nouma Hava nous a profondément ému, Bidel nous a terrifié.

Si le défi est accepté, la représentation doit avoir lieu au profit des pauvres, nous a dit Miss Nouma Hava ; de son côté Bidel qui a déjà donné plusieurs représentations de cette nature, ne reculera devant rien : la parole est aux énergiques dompteurs.

Nos lecteurs seront prévenus du résultat de ce terrible duel entre charmeuse, dompteur et les terribles fauves.

### MÉNAGERIE DU CAP

Nouma Hava va bientôt nous faire ses adieux. Nous regrettons qu'elle nous quitte si promptement mais un engagement la force d'être à Paris le 15 décembre. Nous pensons que l'accueil qui lui a été fait par les habitants de Lyon l'engagera à revenir bientôt nous montrer sa grâce et ses périlleux exercices. On nous a annoncé son départ pour le dimanche 4 décembre.

### SPECTACLES DU 27 NOVEMBRE 1881

Grand-Théâtre  
7 h. 1/2. — *Lucie de Lammermoor*.  
Le *Sourd* ou *L'Auberge pleine*, opéra comique.

Théâtre des Célestins  
7 h. 1/2. — *Le Feu au couvent*.  
Les *Jocisses de l'amour*.  
1 h. 1/2. — *Les Pattes de Mouches*, com.  
Le *Supplice d'un homme*.

### Théâtre Bellecour</

Paraitra prochainement l'Almanach des Convicts.

A partir de l'année prochaine, les étudiants en médecine seront admises à concourir pour l'externat des hôpitaux.

Université de France. — Les cours de l'année et les cours complémentaires de la Faculté de droit de Lyon commenceront le jeudi 4 décembre.

La demande de permutation faite par M. Léon Tripiet, professeur de médecine opératoire pour passer à la chaire de clinique chirurgicale laissée vacante par suite de l'admission à la retraite de M. Desgranges, a été examinée hier dans la soirée par la Faculté de médecine.

La première société lyonnaise de Canaris hollandais nous prie d'annoncer que l'ouverture de son concours annuel sera célébré aujourd'hui avec une grande solennité.

Le nommé Blanc, Joseph-François, âgé de dix-huit ans, demeurant rue Moncey, a été écroué sous l'inculpation de vol, au préjudice de son patron.

Le nommé Blanc, Joseph-François, âgé de dix-huit ans, demeurant rue Moncey, a été écroué sous l'inculpation de vol, au préjudice de son patron.

Le nommé Blanc, Joseph-François, âgé de dix-huit ans, demeurant rue Moncey, a été écroué sous l'inculpation de vol, au préjudice de son patron.

Le nommé Blanc, Joseph-François, âgé de dix-huit ans, demeurant rue Moncey, a été écroué sous l'inculpation de vol, au préjudice de son patron.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

PAS-DE-CHANCE

Histoire d'un enfant perdu

Bastinguette lui sauta au cou : — Eh bien, dit-elle, maintenant que nous voilà réunis, nous ne nous séparerons plus.

Par mesure d'ordre, les propriétaires des chiens mordus ont été invités à les faire abattre dans le plus bref délai.

M. J... Claude, représentant de commerce, et sa dame, qui passaient avant-hier soir, vers une heure du matin, sur un des trottoirs de la rue de la République, ont été atteints par des éclats de briques provenant d'une cheminée renversée par le vent.

Les nommés Jules Goyet, âgé de dix-neuf ans, crocheteur, et Joseph Bergognon, âgé de 21 ans, pisteur, demeurant rue Molière, 124, dont nous avons annoncé l'arrestation, ont été remis en liberté hier matin, leur innocence ayant été reconnue.

Un enfant de six ans a été remis jeudi dernier par une dame inconnue au chef de service de la gare de Marseille, le priant de le faire partir pour Lyon, par le train de 11 heures du matin.

Questionné le lendemain, il n'a pu que donner des renseignements bien vagues sur ses parents.

La, il signala la maison d'un nommé Choppard qui a déclaré connaître la mère de l'enfant et s'est engagé à le reconduire le lendemain à son domicile.

Il a été fait jeudi, 24 novembre, au siège de la Société, rue Thomassin, 33, une distribution de vêtements et chaussures à 457 enfants, fillettes et garçons, appartenant aux écoles communales laïques du troisième arrondissement.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 20 novembre

PRÉSIDENCE DE M. MONPÉLA, CONSEILLER

LA BANDE DES VOLEURS DE L'ARBRESLE. — Nous avons donné hier l'acte d'accusation des dix individus compris dans cette affaire qui ne s'est plaidée qu'aujourd'hui.

Le tribunal tenant compte de son bon mouvement ne le condamne qu'à trois mois de prison.

Le tribunal tenant compte de son bon mouvement ne le condamne qu'à trois mois de prison.

Le tribunal tenant compte de son bon mouvement ne le condamne qu'à trois mois de prison.

LA CHASSE A L'HÉRITAGE

CHAPITRE I<sup>er</sup>

— Mon cher monsieur, s'écria M. Nivelin après avoir religieusement écouté le récit que venait de lui faire Pas-de-Chance, tout ce que vous venez de me dire est tellement extraordinaire que vous ne m'avez rien dit de ce que vous m'avez dit.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Givors. — Samedi soir, 19 novembre, les élèves des écoles laïques de garçons de Givors étaient réunis pour faire une sortie gymnastique.

Le jeune Vasser, dont nous annonçons la disparition hier, n'a pas été victime d'un accident comme on le craignait.

On croit qu'il s'est dirigé sur Lyon, et la police le recherche activement.

LOIRE

ABUS DE CONFIANCE

Le jeune Vasser, dont nous annonçons la disparition hier, n'a pas été victime d'un accident comme on le craignait.

ISÈRE

CONSCRITS DE 1881

Vendredi 2 décembre, réunion des jeunes gens des trois cantons de Grenoble, faisant partie de la classe 1881, au café Vaissettes, rue Lafayette, à 8 heures et demie du soir.

DROME

Valence. — Un incendie a éclaté hier, vers les onze heures du soir, à la cartoucherie.

Le feu a pris dans l'atelier de fabrication des tubes.

SAONE-ET-LOIRE

Macon. — Nos dépêches de demain feront connaître le délégué sénatorial dont aura fait choix le conseil municipal de notre ville, pour l'élection du 10 janvier prochain.

Nous estimons qu'un conseil municipal républicain comme l'est celui de Macon, doit nommer un délégué qui n'hésite point à noter les réformes nécessaires à l'existence de la Chambre Haute, réformes urgentes, obligatoires et indispensables, sans lesquelles le Sénat aurait bien certainement vécu.

CAISSE DES ÉCOLES

C'est aujourd'hui dimanche qu'aura lieu à huit heures du soir au théâtre, le tirage de la loterie organisée par la caisse des écoles communales laïques.

DERNIÈRE HEURE

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Le train de voyageurs allant à Edimbourg, a rencontré un train de marchandises stationné à la gare de Tarpport. Il y a eu trois morts, et plusieurs blessés grièvement.

LA FESTE A WITZE

Une épidémie, qualifiée de peste, a éclaté à Witze, sur la côte de la mer Noire, entre Baloum et Trébizonde. Il y a eu cinq décès en dix jours.

SI-SLIMAN

Si Sliman est rentré sur le territoire Marocain. On craint une nouvelle incursion de Ben-Kaddour-vers-Mecheria dont précautions sont prises.

BOURSE DU BOULEVARD

Table with 2 columns: Bond names and prices. Includes items like 3 0/0, 5 0/0, 10 0/0, etc.

Variétés

LA PRISE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE

(Souvenirs d'un gamin de Paris) JUN 1848

Mes parents demeuraient rue Saint-Claude, au coin du boulevard. Je me levai à quatre heures du matin, à l'heure où l'on dormait chez nous, je me glissai sans bruit dehors, vite je descendis les trois étages, la porte de la rue était ouverte, je sortis.

La rue était toute dépayée, la barricade qui était en face la porte et qui entravait en même temps et la rue Saint-Claude et la rue du Harlay, avait été évincée.

En remontant vers le boulevard, j'enfrais dans la cour où j'avais vu porter les blessés la veille.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

BULLETIN OUVRIER

Carrosserie. — Cette corporation est prévue que son Banquet annuel aura lieu le dimanche 4 décembre, chez M. Morget, restaurateur, avenue du Grand-Camp.

La garde mobile et la garde nationale occupaient les abords de la place de la Bastille, sur le boulevard; la ligne et l'artillerie s'étendaient sur la place, de la rue des Tournelles au boulevard Bourdon.

Chambre syndicale des ouvriers serruriers. — Tous les adhérents sont convoqués pour la réunion qui aura lieu dimanche prochain 27 novembre 1881, à 2 heures du soir, chez M. Dunoyer, café du Jura, rue Tupin, 25.

Arrivé sur le trottoir et contre les grilles du piédestal, en ramassant les balles aplaties, je trouvai un sou dans le sang coagulé dont le trottoir était couvert. Un sergent accourut vers moi.

Je me trouvais, deux minutes après, derrière la grande barricade, du faubourg.

Un homme, sorti par la fenêtre du premier étage, était grimpé au sommet de la barricade, et s'appuyant sur la hampe du drapeau, en brandissant un fusil, cria :

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

ENTERREMENTS CIVILS

Demain, dimanche, 27 courant, à 1 h. 3/4 aura lieu les funérailles de la citoyenne Jeanne-Charlotte MONY.

Le convoi partira du domicile mortuaire, place de la Boucle, 4, pour se rendre directement au cimetière de la Croix-Rousses.

LETTRES MÉDICALES

IV. Flatuosité

Avec les aliments que nous introduisons dans le corps, nous faisons passer aussi une certaine quantité d'air dans l'estomac et de là dans les intestins.

Le meilleur moyen de traiter et guérir les flatuosités est d'en éliminer la cause en lui frayant un passage naturel.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

Après la mort je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans, soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres, sans qu'une goutte de sang coulé de la blessure.

**LYON**  
Rue et Place de la République  
AUX  
**DEUX PASSAGES**  
Grands Magasins de Nouveautés  
(Après Paris les plus vastes de France)  
DEMAIN LUNDI 26 NOVEMBRE  
Mise en vente de plusieurs nouvelles et très importantes affaires que nous venons de traiter bien au-dessous de leur valeur, en Tissus de toutes sortes, pour robes, costumes, confections, trousseaux, ameublements, etc., etc., ainsi qu'en Objets confectionnés nouvellement créés pour dames, fillettes et garçons.  
VÉRITABLES OCCASIONS  
A tous nos COMPTOIRS  
**MALADIES DES FEMMES**  
Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **Ceinture PUY-LAURENT**, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

**COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER ET DE NAVIGATION D'ALAIS AU RHONE ET A LA MEDITERRANÉE**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital social: 20.000.000 de francs  
**EMISSION PUBLIQUE de 17.000 ACTIONS nouvelles**  
Les dividendes sont payables les 1er mars et 1er septembre  
**CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION**  
En souscrivant... 200 fr.  
A la répartition (du 15 au 20 décembre)... 150 fr.  
Du 10 au 15 janvier... 125 fr.  
Du 10 au 15 février... 125 fr.  
500 fr.  
Les titres libérés à la répartition touchent un coupon de 12 fr. 50 le 1er mars, les autres reçoivent seulement l'intérêt proportionnel de 6 fr. 25  
Un intérêt de 50 fr. sera servi aux actions pendant la durée de la construction; mais, dans les premiers mois de 1892, la ligne d'Alais au Béziers et l'embranchement de Salindres seront terminés, et tous les services de la compagnie par les voies ferrées, fluviales et maritimes seront en pleine et complète exploitation.  
Le rendement minimum du trafic, au début de l'exploitation, assuré par des traités avec les Mines et Forges d'Alais, les Mines de Trélys, les Usines de Salindres, le Salin de Giraud, la Compagnie de Terre-Noire, la Voûte et Bessèges, les Mines de Saint-André (sans compter le trafic considérable en dehors de

ces compagnies), sera de 250.000 tonnes, produisant un bénéfice net de... 2.906.302 fr.  
duquel il faut déduire l'intérêt et l'amortissement des obligations, soit... 1.430.000  
Il reste net pour les 40.000 act. 1.786.302 fr.  
Soit 44 fr. 65 par Action  
C'est un placement à 5 25 0/0, qui s'éleva rapidement de 10 à 15 0/0  
L'augmentation du capital (mais et à peu près déjà employé, est destinée: à établir les raccordements avec les lignes de Nîmes au Thoul et d'Alais à Bessèges; à terminer des gares, embranchements et voies supplémentaires; à agrandir et outiller le service de navigation avec extension à Cette par suite du rachat par l'Etat des canaux de Beaucaire et des Etangs, et à augmenter le matériel roulant, pour les mettre en rapport avec les transports à effectuer; enfin, à organiser le service en vue de l'exploitation productive.  
**AVIS AUX ANCIENS ACTIONNAIRES**  
Il est réservé, par privilège, aux porteurs des 22.000 actions anciennes, la souscription d'un titre nouveau par deux titres anciens. Pour jouir de ce privilège, les anciens actionnaires doivent produire à l'appui du 1er versement les titres anciens, qui seront rendus estampillés, et effectuer leur souscription AVANT LE 7 DÉCEMBRE.  
LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE LE MERCREDI 7 & JEUDI 8 DÉCEMBRE 1881 A LA  
**Société Française Financière**  
18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris  
Les coupons à échéance de décembre et de janvier et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en

paiement sans commission ni courtage.  
Les titres anciens étant cotés officiellement, les titres nouveaux seront inscrits également au cours de la Bourse.  
On souscrit DES MAINTENANT. — Les souscriptions adressées avant le 7 décembre à la Société Française Financière seront irréductibles; les autres seront soumises à une répartition proportionnelle.  
Une notice détaillée est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande à la Société Française Financière.  
**AU REMONTOIR**  
Horlogerie de Confiance  
Aug. DESPORTES  
14, Quai de Vaise, Lyon  
Nettoyage de montre... 2 fr. 50  
Grand ressort de Genève... 2 fr.  
Réveil, depuis... 6 fr. 50  
Montres à cylindre, argent depuis 25 fr.  
Tout est garanti  
Maison recommandée par le bon marché, la solidité et la bonne exécution de ses nouvelles poses de Dents et Dentiers artificiels, dont la forme et la nuance sont exactement semblables aux dents naturelles, se plaçant sans douleur et sans extraction de racines.  
**POSE DE DENTS**  
**POMPÉIEN, dentiste**  
BREVETÉ S. G. D. G.  
107, Cours de la Liberté, LYON  
Opérations, Plombage, Nettoyage des Dents, etc., etc.

**BANQUE GÉNÉRALE DE LYON**  
Rue de la Bourse 8 et 10  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.  
Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes:  
A vue... 2 0/0  
A 3 mois... 3 0/0  
A 6 mois... 4 0/0  
A 1 an... 4 1/2 0/0  
A 2 ans et au-dessus... 5 0/0  
Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres  
**SOCIÉTÉ STÉPHANOISE**  
DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS  
St-Etienne, rue de Foy, 3  
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ  
Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.  
Ordres de Bourse.  
Service spécial pour la Caisse de Reports.

**Huitième Année**  
**LE COURRIER DU COMMERCE**  
Journal des Halles & Marchés  
Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.  
Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Menniers, Grainetiers, Boulangers et C., sur  
**LE COURRIER DU COMMERCE**  
Paraissant à Lyon  
Le Jeudi et le Dimanche  
Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.  
Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.  
Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.  
On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.  
Le Directeur-Gérant, YVES LOUP  
Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 2.

**A VENDRE**  
Épicerie-comptoir, bonne clientèle. S'adresser à M. Poizat, place de la Martinière, 9.  
Cabinet de MM. GARINAND & Co rue Claudia, 13, Lyon  
Suivant acte sous seing privé fait double le 23 octobre 1881, enregistré le 15 novembre 1881, déposé aux greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix du 8<sup>e</sup> canton de Lyon, M. Louis Camossa, peintre plâtrier, demeurant à Lyon, place Bellecour, 7, et M. Jean Motto, aussi peintre plâtrier, demeurant à Lyon, rue Pierre Cornelle, 177, se sont associés pour le commerce de peinture et plâtrerie. Cette société est en nom collectif, sa durée est de quatre années consécutives. Le siège est à Lyon, rue de Chartres, 10. La raison sociale est Camossa et Motto, chacun des associés fera usage de la signature sociale. Le capital social est fixé à cinq mille francs.  
ON DEMANDE pour la ville des courtiers sérieux minimum 100 fr. par mois, cautionnement et références. Ecrite agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous n° 234.

**CHAPELLERIE**  
Maison RIVIÈRE sœurs  
Fondée en 1842  
43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 60  
Prix Fixes  
**OCCASION**  
A VENDRE deux billards réparés à neuf, s'adresser rue Bugeaud, 90. Réparations de billards et moulures en tous genres.  
**ON DEMANDE A LOUER**  
Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 142<sup>e</sup> société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.  
**ON DEMANDE à louer** appartement de quatre pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 237.

**L'ANÉMIE**  
L'anémie, sous ses diverses formes, est, de nos jours, l'une des affections qui préoccupent le plus le médecin: elle est la cause médiante ou immédiate, de la plupart des maladies, des troubles fonctionnels, des maladies si nombreuses pour lesquelles l'homme de l'art est journellement consulté. Considérée en elle-même, l'anémie n'est pas autre chose qu'une diminution proportionnelle, plus ou moins importante, des globules rouges du sang, lesquelles globules sont précisément l'élément vivifiant de ce fluide; en sorte que la quantité d'air augmenté dans le sang à mesure que les globules rouges y diminuent, et que le liquide réparateur, perdant toute aptitude pour sa fonction, ne porte plus dans les organes qu'une lympho stérile, au lieu des principes vivifiants qui doivent leur donner la vitalité. Il résulte des travaux des docteurs Andral et Gavarret, qu'une faible diminution des globules rouges du sang n'est pas compatible avec l'état de santé, au moins présent et apparent; mais il y a des lors tendance à la chlorose (pâles couleurs); la résistance vitale est sensiblement affaiblie, et on constate bientôt un affaiblissement, soit général, soit local, de l'organisme. Il n'y a pas encore de maladie proprement dite, mais une prédisposition à l'influence de toutes les causes morbides extérieures qui nous environnent sans cesse. C'est ainsi que la phthisie a le plus souvent pour cause originelle un état anémique plus ou moins marqué, auquel on a d'abord prêté d'autant moins d'attention qu'il s'est lié à une période pendant laquelle une certaine dépression des forces s'observe sans cause d'étonnement, la période de la croissance. Il est d'ailleurs d'autant plus difficile, pendant cette période, de constater l'anémie (elle existe le plus ordinairement), qu'elle n'est pas un obstacle à la croissance, l'enfant grandit, se développe d'une manière en apparence normale, et les malaises, l'abattement, la prostration qu'il éprouve peuvent trouver une explication suffisante soit dans l'application et l'assiduité aux études qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge. Mais si la croissance s'effectue les organes se développent à la façon de ces plantes étioilées qui, venues sous un épais ombrage impénétrable aux rayons du soleil, se sont élevées sans prendre ni forces ni consistances, et dépriment bientôt au moment où elles devraient se couvrir de fleurs et de fruits.  
On reconnaît généralement l'anémie à la pâleur des téguments, à la décoloration des lèvres et des ongles, l'épuisement, aux névralgies de la tête et de la poitrine, à la dyspepsie, au manque d'appétit, aux palpitations, à la syncope et au bruit du souffle des vaisseaux du cou; mais souvent tous ces indices manquent, et alors la maladie est d'autant plus dangereuse qu'elle fait à l'état latent de rapides progrès, jusqu'à devenir promptement incurable. Elle entraîne de la langueur et de la faiblesse musculaire, l'insatiation aux travaux de l'esprit, la perte du sommeil, une diminution no-

table de la mémoire, des rêves, des cauchemars, du délire et de l'hallucination. Elle précède et accompagne la chorée ou danse de St-Guy, l'hystérie, la plupart des névroses, et surtout le chlorose. Chez un grand nombre d'enfants et de jeunes personnes, mêmes adultes de constitution délicate, elle provoque une toux opiniâtre qui est causée, non par une phlegmasie des muqueuses de l'appareil respiratoire, mais par une débilité de ces organes résultant d'un appauvrissement du sang; aussi cette toux résiste-t-elle aux meilleurs pectoraux.  
Si l'anémie affecte plus particulièrement les enfants et les jeunes personnes, aucun âge n'est à l'abri de son atteinte: les adolescents les adultes, les convalescents, les vieillards y sont sujets; aussi est-ce rendre service à tous que de signaler une préparation d'une efficacité vraiment remarquable, l'Élixir anti-anémique de St-Anoine.  
C'est le réparateur par excellence: il régénère le sang, développe les globules rouges, réconstitue les forces assimilatrices et donne à tout l'organisme la résistance vitale, grâce à laquelle il peut échapper aux influences morbides extérieures. Particulièrement recommandé aux jeunes filles, il favorise chez elle le travail de la nature et fait disparaître tous les malaises d'une période ordinairement pénible; il supprime toute propension à la chlorose et fait circuler dans les veines un sang riche et vermeil. Les jeunes femmes trouvent dans cet Élixir un puissant cordial, qui facilite singulièrement leur nouvel état. Un peu plus tard, il sera pour elles un utile adjuvant de la grossesse, puisqu'il fournit directement la substance nécessaire au développement de l'enfant dans le sein de sa mère, en même temps qu'il répare chez celle-ci la fatigue de la gestation, et qu'il s'oppose aux troubles de la digestion si fréquents dans cet état. Pendant l'allaitement, il infuse dans le lait le principe d'une alimentation généreuse et abondante, par cela même qu'il purifie et enrichit le sang de la mère. Les convalescents, quelle que soit d'ailleurs la vigueur antérieure de leur constitution, y trouvent un bienfait auxiliaire, à l'aide duquel ils réparent promptement les pertes de substances et d'énergie vitale subies par le fait de la maladie; il rend aux vieillards un service du même genre, et entretient chez eux la vigueur de l'âge mûr. Chez les femmes parvenues à l'âge critique, il supprime tous les malaises qui sont le cortège habituel de cette difficile et dangereuse période, pendant laquelle il est essentiel de conserver au sang sa richesse normale, et à toute l'économie une grande énergie vitale. Chez tous, l'Élixir anti-anémique fait disparaître les troubles intestinaux, la constipation, les irritations d'entrailles, l'obésité, le lymphatisme, la toux provoquée par un appauvrissement du sang, etc. Par son action tonique, il est un précieux fébrifuge et un puissant préservatif en temps d'épidémie.  
Dr. T. A.

**L'AVENIR DES FAMILLES**  
Société mutuelle d'Assurances pour la reconstitution des Capitaux  
Siège Social: Rue de la République, 61 — LYON  
**LISTE DES CENT NUMÉROS** ayant droit au remboursement de cent francs par suite de la répartition du 14 octobre 1881, faite en présence des intéressés.  
5 15.065 30.125 45.185 60.245  
758 15.818 30.878 45.938 60.998  
1.511 16.571 31.631 46.691 61.751  
2.264 17.324 32.384 47.444 62.504  
3.017 18.077 33.137 48.197 63.257  
3.770 18.830 33.890 48.950 64.010  
4.523 19.583 34.643 49.703 64.763  
5.276 20.336 35.396 50.456 65.516  
6.029 21.089 36.149 51.209 66.269  
6.782 21.842 36.902 51.962 67.022  
7.535 22.595 37.655 52.715 67.775  
8.288 23.348 38.408 53.468 68.528  
9.041 24.101 39.161 54.221 69.281  
9.794 24.854 39.914 54.974 70.034  
10.547 25.607 40.667 55.727 70.787  
11.300 26.360 41.420 56.480 71.540  
12.053 27.113 42.173 57.233 72.293  
12.806 27.866 42.926 57.986 73.046  
13.559 28.619 43.679 58.739 73.799  
14.312 29.372 44.432 59.492 74.552  
Toutes les sommes versées à la Société à titre de primes sont remboursées au moins vingt fois aux souscripteurs.  
A la répartition ci-dessus plusieurs porteurs de Polices qui n'avaient encore versé qu'une seule prime de un franc ont eu la chance de recevoir cent francs plus neuf cents francs de titres libérés.  
Les répartitions ont lieu tous les trois mois; la prochaine aura lieu en janvier 1882.  
Une souscription de un franc par mois payable pendant soixante mois au plus, assure le remboursement d'un capital de mille francs.  
Une souscription de cinq francs par mois payable également pendant soixante mois seulement, donne droit, au choix du souscripteur, à cinq mille francs de titres de la Société ou à trois mille francs, plus une obligation Ville de Lyon concourant à tous les lots y compris celui de cent mille francs.  
Tous les titres émis par la Société sont garantis par un dépôt de rentes françaises ou de valeurs prescrites par le décret du 22 janvier 1868.

**The Premier**  
Nouveau tricycle anglais à doubles roues motrices, frottements à balles doubles, manœuvre tubulaire.  
Soul dépositaire pour la France: Viennet, place des Jacobins, 9, entresol, LYON  
**60 ans de succès**  
BAUME détruisant vite et sans danger tous les cors aux pieds. Dépôt à Lyon chez le concierge du Palais du Commerce, place de la Bourse.  
**MADAME STÉPHANIE**  
Prédit l'avenir par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins, 1, au 1<sup>er</sup>.  
**EN 3 JOURS**  
Guérison radicale des douleurs, rhumatismes, sciaticques, névralgies, etc., les plus invétérés. RAYMOND, 7, de la Charité 68. On se rend à domicile. Honoraires après guérison.  
**20** Centimes le rouleau et au-dessus; choix considérable et concurrence impossible. Papiers peints, rue Hippolyte-Flandrin, 19, près la rue d'Algerie. Envoi au dehors, cartes, échantillons sur demande.

**INJECTION BARRAJA**  
vraie infailible  
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr.  
Cours Lafayette, 115, Lyon  
**PILULES DE FAMILLE**  
purgatives, dépuratives, antihémorrhagiques et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix: 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barraja, cours Lafayette, 115, Lyon.  
**Eau hygiénique des Bébés**  
Toilette suave, force des reins, préservatif destructeur des rougeurs, boutons, odeurs agrestes du linge. Economie et santé, flacon pour un mois, toilette, 4 fr. — Lyon: Reynon, coiffeur, rue Gasparin, 12; Pharm. des Terreaux, Roanne: Gerbay; St-Etienne: Philippin, rue de la Loire, 2; Grenoble: Chatrouse. — Mêmes pharmacies, Mixture souveraine, pour ramener, faciliter, régulariser les époques de la femme et en calmer les malaises, le flacon, 3 fr.  
**GUÉRISON RADICALE** et en quelques jours de toutes les maladies récentes ou anciennes par les capsules ODET. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION QUATRE hygiénique, préservatrice et infailible dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. ODET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharm. DIDIER, rue de la République, 5.

**DÉPÔT PRINCIPAL: à la Pharmacie rue Dubois, 3, LYON**  
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

**AU GRAND BON MARCHÉ**  
18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)  
La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS  
Pour hommes et jeunes gens, PANTALON DRAP NOIR INDECHIRABLE, 7 fr. 50

**LEÇONS**  
d'Italien, d'Allemand et d'Espagnol  
Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

**AGENCE DE PUBLICITÉ V<sup>OR</sup> FOURNIER**  
CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS  
LYON — 14, Rue Confort — LYON  
Succursale SAINT-ETIENNE 6, rue St-Catherine  
Succursale GRENOBLE Passage Teissière  
Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence  
Lyon: Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — République du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Comédie politique — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.  
Saint-Etienne: Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.  
Roanne: Avenir roannais.  
Grenoble: Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.  
Vienne: Journal de Vienne.  
Bourgois: Indicateur.  
Allevard: Gazette d'Allevard.  
Mâcon: Journal de Saône-et-Loire.  
Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire.  
Bourg: Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain.  
Trévoux: Journal.  
Nantua: Abeille.  
Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers  
Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

**UN COMPTABLE**  
Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser. S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

**UN JEUNE HOMME**  
Offre ses soirées à partir de 8 heures pour travaux de comptabilité. S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.

**MAISON PELLERIN-BARDIN**  
LYON — 44, Cours Morand — LYON  
SPÉCIALITÉ DE COSTUMES D'ENFANTS  
Dessins et exécution de Broderies  
LINGERIE CONFECTIONNÉE  
Trousseaux & Layettes

**INJECTION ROUX** GUÉRIT EN 3 JOURS  
pharmacie ROUX, 141, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, phie BERTRAND, place Bellecour, 21. Fl. 3 fr.  
**LISEZ LE GUIDE FINANCIER** Cote libre et indépendante de leurs non cotés) parait le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 10, rue Drouot, Paris.

*Comy Guy*